REGLEMENT – Trail du lac d'Eguzon Harmonie Mutuelle 2026

Art.1 ■ Les courses
L'organisation du Trail du lac d'Eguzon Harmonie Mutuelle est réalisée par l'ASPTT 36 Sports Nature. L'épreuve repose sur 5 épreuves :
- 5 distances pour le trail : Le chemin du savoir (environ 9,5 km – départ à 10h30), La Casse-cou (environ 15km – départ à 9h40), La châtaigne (environ 23km – départ à 9h30), La Fileuse (environ 37km – départ à 8h30), la vallée des peintres (environ 51 kms – départ à 8h15) .
- 1 distance pour la Course d'Orientation : « Ne perds pas le Nord ! » (environ 15 km – départ à 10h00)

Art.2 ■ Inscriptions
Pour participer au Trail du lac d'Eguzon Harmonie Mutuelle, l'athlète s'inscrit en ligne via www.courir36.fr jusqu'au mercredi 11 novembre 2025 à minuit, dans la limite des place disponibles (1300 participants sur l'ensemble des distances), ou sur place (si place disponible restante)..
Pour la Course d'orientation « Ne perds pas le Nord », les places sont limitées au 30 premiers inscrits, mais dans la limite des 1300 places disponibles sur l'ensemble des courses.
Le règlement de l'engagement se fera en ligne avec dépôt des pièces justificatives en ligne (licence ou PPS ou certificat médical). L'inscription sur place sera possible sous conditions (+2 € l'ensemble des courses).

Art.3 ■ Catégories autorisées
Les courses sont ouvertes à partir de la catégorie cadet pour Le chemin du savoir, La Casse-cou et la Course d'Orientation, junior pour La châtaigne et espoir pour La Fileuse et la vallée des peintres.

Art.4 ■ Autorisation de participation
Les participations aux courses sont soumises impérativement à la fourniture :
- Pour les moins de 18 ans et adultes licenciés : d'une photocopie d'une licence en cours de validité (FFA, Pass j'aime courir, FSGT athlétisme, UFOLEP/mention Athlétisme en compétition)
- Pour les adultes non licenciés : d'une attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de 1 an à la date de l'épreuve.
- Pour les mineurs non licenciés : le questionnaire de santé renseigné par l'un des parents, accompagné de l'autorisation parentale. Ce questionnaire reste personnel et ne fait pas l'objet de remise à l'organisateur. Le participant atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.
En cas de réponse positive à l'une des questions, l'intéressé doit fournir un certificat médical.

Art.5 ■ Tarifs
Les montants d'inscription sont répartis comme suit : 10 € pour Le chemin du savoir, 16 € pour la casse cou et la Course d'orientation «Ne perds pas le Nord ! » , 24 € pour La châtaigne et 35 € pour La Fileuse (ou 40 € avec repas), 55 € pour La vallée des peintres (ou 60 € avec repas).
Le repas est également accessible aux participants et accompagnants (tarif de l'option repas : 13€) sur inscription en ligne (en même temps que l'inscription à l'épreuve sur www.courir36.fr).
Attention : Pour des raisons évidentes de logisitque, le repas ne sera pas garanti pour toute inscription ou inscription non réglée après le dimanche 8 novembre 2026 à minuit.

Art.6 ■ Chronométrage et barrière horaire
Le chronométrage sera réalisé par «Courir 36». Un pointage sera effectué sur les parcours aux points les plus éloignés du départ.
Une barrière horaire est fixée à 14h au kilomètre 33 sur le trails La Fileuse , au kilomètre 38 sur la Vallée des peintres, au kilomètre 18.5 sur le parcours La châtaigne (fermeture du barrage).

Art.7 ■ Résultats et récompenses
Les récompenses seront remises après l'arrivée du dernier concurrent. Les athlètes absents lors de la cérémonie perdront le bénéfice de leur récompense.
Récompenses du trail Le chemin du savoir : 11h30
Récompenses du trail La Casse-Cou : 11h45
Récompenses du trail La châtaigne : 12h30
Récompenses du trail La Fileuse : 13h30
Récompenses du Cani-Cross : 10h30
Seront récompensés sur chaque parcours et pour chaque catégorie de sexe (hommes et femmes) :
- Trail Le chemin du savoir : Les 3 premiers scratch, le premier des moins de 18ans, le premier des plus de 60 ans (M5 et plus).
- Trail La Casse-cou : Les 3 premiers scratch, le premier des moins de 18ans, le premier des plus de 60 ans (M5 et plus).
- Trail La châtaigne : Les 3 premiers scratch, le premier des juniors, le premier des plus de 60 ans (M5 et plus).
- Trail La Fileuse : Les 3 premiers scratch, le premier des 40/60 ans (M1 à M4), le premier des plus de 60 ans (M5 et plus).
- Trail La vallée des peintres : Les 3 premiers scratch, le premier des 40/60 ans (M1 à M4), le premier des plus de 60 ans (M5 et plus).
- Course d'orientation « ne perds pas le Nord » : Les 3 premiers scratch.

Art. 8 ■ Parcours
Le balisage du parcours est réalisé à l'aide de « flèches ASPTT36 blanches sur fond rouge », de fanions, de « rubalises », et de rubans de tissus. Les codes couleurs sont affichés au retrait des dossards et sont expliqués à chaque départ de course par l'animateur.

Art. 9 ■ Ravitaillement
Trail Le chemin du savoir et Course d'Orientation « ne perds pas le Nord ! »: Ravitaillement à l'arrivée.
Trail La casse-cou : Ravitaillements aux kilomètres 5 et 15 (arrivée)
Trail La châtaigne : Ravitaillements aux kilomètres 8, 15 et 23 (arrivée)
Trail La Fileuse : Ravitaillements aux kilomètres 8, 15, 23, 29 et 37 (arrivée)
Trail La vallée des peintres : Ravitaillements aux kilomètres 8, 15, 23, 29, 42 et 51 (arrivée)
Afin de protéger l'environnement, une zone de dépôt de déchets sera installée en aval des ravitaillements et des sacs poubelles seront installés autour du ravitaillement final. Tout concurrent surpris à jeter un déchet dans la nature ne sera pas classé.
Attention : il n'y aura pas de gobelets au ravitaillement. Vous devez vous munir de votre écocup

Art. 10 ■ Assurance – Responsabilité
Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liées à leur licence sportive. Les autres participants doivent s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni même en cas de vol. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

Art. 11 ■ Sécurité
Des PC seront installés en plusieurs endroits du parcours (au droit des ravitaillements). Ces PC seront en liaison avec le PC central. Une assistance médicale sera assurée par 2 médecins urgentistes, 1 équipe des secouristes fixes et 2 équipes de secouristes mobiles en mesure d'intervenir sur le parcours à tout moment. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve sportive. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au PC le plus proche. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du PC le plus proche et y remettre son dossard.

Art. 12 ■ Force majeur
En cas de force majeure ou en tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans aucun remboursement, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

Art.13 ■ Loi informatique et liberté
Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il en est de même pour les droits d'image.

Art. 14 ■ Accord
Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo ou vidéo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de la manifestation.